Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 28_09_2026
Délibération n° 2026-09-28 / 054

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260928-DLB2026_054-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2026

Date de la convocation : 22 septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 1 Votes : 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; M. LE POURSOT Loïc, Mme PRUDHOMME Catherine, M. POLLET Yann, Mme LE PIVERT Sylvie, adjoints ; M. BRICAGE Henry, Mme RICARD Lydie, M. LE GOFF Stéphane, Mme HAVET Frédérique, M. LEROY Frédéric, M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, Mme CAMPOS GULLOTTI Marion, M. ROLLAND Yan, M. ROUDAUT Jean-François, membres du Conseil Municipal,
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : M. LE FLOCH Alain à M. LE POURSOT Loïc (procuration non exercée pour ce vote) ; M. BLAYO Patrick à M. ROLLAND Yan.
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : Mme RICARD Lydie.
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, et la Presse d'Armor).

2026 / 054 – Personnel communal : modification (baisse) de la durée hebdomadaire de service d'un agent.

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'une baisse inférieure à 10% ne nécessite pas la saisine préalable du Comité Technique ;
Considérant que cette modification n'a pas pour effet de faire perdre à l'agent le bénéfice de son affiliation à la CNRACL ;
Considérant l'acceptation par l'agent concerné ;
Considérant qu'il convient de transformer l'emploi existant et de créer le poste correspondant à la nouvelle durée hebdomadaire de service ;
Après avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés, M. LE POURSOT Loïc n'exerçant pas la procuration de M. LE FLOCH Alain,
Suivant l'avis favorable de la commission finances,

- **VALIDE** la modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet 32/35ème en emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet 30/35ème
- **DECIDE,** à compter du 1er octobre 2026 :
 - la création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet – DHS 30/35ème
 - la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet – DHS 32/35ème

Le Maire,
Véronique CADUDAL

MAIRIE DE PLOURIVO 22 (Côtes-d'Armor)

Visa du secrétaire de séance :